

TERMES DE REFERENCE

**Pour le recrutement (01) Un (e) Homologue Expert (e)
en appui institutionnel**

Octobre 2019

SOMMAIRE

1. CONTEXTE	3
1.1. Cadre global	3
1.2. 1.2 Cadre organisationnel.....	3
2. Missions de l'homologue Appui Institutionnel:.....	3
3. Profil requis:.....	4
3.1. Qualifications et compétences :.....	4
3.2. Expérience professionnelle Générale Qualifications et COMPETENCES :.....	4
3.3. Expérience professionnelle spécifique :.....	4
4. Duree de l'intervention.....	4

1. CONTEXTE

1.1. CADRE GLOBAL

Dans le cadre du partenariat entre l'Algérie et l'Union européenne, l'Accord d'association (AA) est entré en vigueur le 1er septembre 2005. Il constitue le cadre juridique régissant les relations entre les parties en matière économique et commerciale, politique, sociale, culturelle et de la justice et des affaires intérieures.

Le Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) vise toutes les dimensions de l'AA. Au travers de la mobilisation des instruments classiques de la Politique Européenne de Voisinage (PEV) (contrats de jumelage institutionnel, actions TAIEX et SIGMA), il accompagne les institutions impliquées dans la mise en œuvre de l'AA.

Le programme P3A, qui en est à sa phase IV étant financé par l'Union européenne, est régi par les règles de l'UE en matière de passation des marchés et d'exécution des contrats.

La mise en œuvre des activités prévues est confiée à une Unité de Gestion du Programme (UGP3A) qui a été mise en place dès le lancement de la première phase. Son rôle est de soutenir, avec l'appui de l'Assistance Technique (ATA), les administrations depuis le recueil et la formalisation de leurs besoins jusqu'à la phase finale de la mise en œuvre des projets.

1.2. CADRE ORGANISATIONNEL

L'UGP3 est placée sous la tutelle du Ministère du Commerce. Elle est organisée en trois cellules liées hiérarchiquement au Directeur National du Programme :

- i. Une Cellule chargée du lancement et du suivi des JUMELAGES, des actions TAIEX et SIGMA et des actions ponctuelles. Elle est composée de 5 experts thématiques nationaux et 4 coordinatrices
- ii. Une Cellule communication et visibilité chargée de la conception et mise en œuvre des activités de communication et de la médiatisation des projets réalisés sous P3A (outils de communication supports physique et électronique). Elle est composée de 2 experts nationaux et 1 assistante.
- iii. Une Cellule chargée de la supervision et du contrôle des aspects administratifs, budgétaires et contractuels du processus de mobilisation des ressources du Programme. Elle est composée de 2 experts nationaux et 1 comptable.

Pour la réalisation de leurs tâches, les experts et cadres nationaux sont appuyés par les experts principaux et non principaux de l'ATA.

Chaque membre de l'UGP est responsable d'une série de tâches qui lui sont attribuées par le cahier de procédures avec un plan de charge définies selon une planification arrêtée et révisée par la Direction du programme en fonction du nombre des dossiers gérés par chacun.

Le candidat qui sera retenu pour le poste d'Homologue Appui Institutionnel sera affecté à la Cellule citée en premier.

2. MISSIONS DE L'HOMOLOGUE APPUI INSTITUTIONNEL:

L'Homologue Appui Institutionnel est recruté pour être le vis-à-vis des administrations concernées par la mise en œuvre de l'AA dans les aspects relevant de la coopération sociale,

culturelle et économique, et du domaine de la justice et des affaires intérieures. Il (elle) travaillera sous l'autorité du Directeur National du Programme et en étroite collaboration avec les membres de l'UGP et les Experts de l'Assistance Technique d'Appui ATA ainsi qu'avec les points focaux désignés auprès des administrations bénéficiaires. Ses principales missions sont :

- ✓ d'appuyer les administrations bénéficiaires dans l'identification de projets.
- ✓ d'appuyer les Points Focaux nationaux dans la rédaction des fiches de projet jumelage ainsi que les termes de référence pour la mobilisation d'expertise dans les domaines concernés;
- ✓ de collaborer avec les experts dans la préparation des dossiers de jumelages et TAIEX ;
- ✓ d'appuyer les Points Focaux nationaux dans l'identification d'actions SIGMA ;
- ✓ de suivre les missions d'expertise sur le terrain ;
- ✓ de suivre les validations des différentes missions par les bénéficiaires ;
- ✓ de participer à la préparation des programmes de travail ;
- ✓ de participer à la rédaction des rapports d'activité

3. PROFIL REQUIS:

3.1. QUALIFICATIONS ET COMPETENCES :

- ✓ Diplôme universitaire (4 ans et plus) en Droit, Administration, Gestion ; Sciences sociales ou équivalent.
- ✓ Capacité analytique reconnue en matière de politiques et de bonne gouvernance.
- ✓ Parfaite connaissance du Français.

3.2. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE GENERALE QUALIFICATIONS ET COMPETENCES :

- ✓ Au moins 15 années d'expérience.

3.3. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SPECIFIQUE :

- ✓ Au moins 5 ans d'expérience dans le conseil aux institutions pour les questions de Réformes institutionnelles.
- ✓ Au moins 2 ans d'expériences dans le suivi et/ou la gestion de projets.
- ✓ Avoir participé à la mise en œuvre de projets de réformes tant au sein d'administration que structures non administratives.
- ✓ Avoir participé à la gestion ou au suivi de projets de jumelage institutionnel serait un atout.
- ✓ Une expérience acquise dans des projets de coopération serait un plus..

4. DUREE DE L'INTERVENTION

Ce poste est ouvert du **02 au 30 novembre 2019**, avec possibilité de renouvellement en cas de reconduction du poste.